

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2014

---

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA  
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1952)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par  
Mme Capdevielle, rapporteure

-----

### ARTICLE 2 BIS A

- I. À l'alinéa 5, substituer aux mots : « qu'à leur connaissance » le mot : « que » ;
- II. En conséquence, aux alinéas 8 et 9, supprimer le mot : « qu' ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.